

**COMMUNE DE LA BAZOUGE DE
CHEMERE**
(Département de la Mayenne)
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL du 23 novembre
2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 23 novembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie MANDELLI-MARTIN, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 novembre 2022

Etaient présents : Marie MANDELLI-MARTIN, Laurys DALIGAULT, Philippe BRIARD, Lionel RABU, Carine COLLET, Amanda FITZPATRICK, Marthe CHRETIEN, Freddy GUITTER, Franck LEGEAY

Absent(s) avec pouvoir : Aymeric DELHOMMEAU, (donne pouvoir à Marie MANDELLI-MARTIN)

Noëlla MASSEROT (donne pouvoir à Amanda FITZPATRICK)

Absent(s) : Hervé BOUCHET

Mme Laurys DALIGAULT a été élue secrétaire.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 08 novembre 2022

2022-066 / BUDGET COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N°2

AFFAIRES FINANCIERES – DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET COMMUNE

Les prévisions budgétaires 2022 du budget Commune au chapitre 65 en raison de l'augmentation des indemnités élus en 2022 et au chapitre 012 en raison des différents remplacements du secrétariat de Mairie, sont insuffisants, il convient de prévoir les crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
023	Virement à la section d'investissement		-15 400,00 €
6531	Indemnités Elus		5 000,00 €
6218	Autres personnel extérieurs		10 400,00 €
Total de la décision modificative n° 2/22		0,00 €	0,00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2022		882 074,45 €	882 074,45 €
Pour mémoire décision modificative n°1		210,00 €	210,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		882 284,45 €	882 284,45 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
021	Virement de la section de fonctionnement	-15 400,00 €	
2315 - 133	Travaux en cours opération n°133		- 15 400,00 €
Total de la décision modificative n° 2/22		-15 400,00 €	-15 400,00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2022		558 364,20 €	554 301,95 €
Pour mémoire décision modificative n°1		0,00 €	0,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		542 964,20 €	538 901,95 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **VALIDE** la décision modificative n°2 du budget Commune telle que présentée ci-dessus.

2022-067 / APPROBATION DU DOSSIER DETR/DSIL 2023

Dossier DETR 2023 P1 : **Création d'un tiers lieu : la maison commune** (Réhabilitation et restauration d'un bâtiment communal) - La Bazouge de Chémeré (53)

➤ **La commune de La Bazouge**

530 habitants, 21 associations, une école, un commerce dynamique, une vie sociale et municipale particulièrement active.

Notre commune s'est concentrée depuis 5 ans sur la rénovation des entrées de bourg, de la restauration scolaire et de la reconfiguration du lit originel de la rivière « La Vaige » qui traverse le village. Notre municipalité affiche un grand respect pour l'environnement, l'éducation et la mémoire des savoirs faire.

➤ **L'aménagement urbain sur le cœur de bourg** : projet global

Le bourg dans son ensemble n'avait pas connu de travaux structurants jusqu'à 2015. Le projet prévoit de redonner à la place de l'église, entièrement bitumée, un aspect plus convivial et verdoyant, avec des espaces distincts pour le stationnement et pour les rassemblements festifs (marchés, vide-greniers, concerts...).

La restauration de la pierre babillarde, rassembleuse des nouvelles locales est également prévue ! Autour et au sein de l'église, il est envisagé une restauration de l'accès à la crypte (chapelle fondatrice de la commune et historiquement lieu de rassemblement catholique des communes environnantes), la mise en valeur de la fresque des 3 morts et 3 vifs.

Objet de l'opération : Création d'un tiers lieu : la maison commune

La réhabilitation d'une bâtisse de 1660 en tiers-lieu. Cet ancien hôtel par sa qualité architecturale et sa position en plein cœur du bourg, a fait l'objet d'une acquisition par la commune en 2016 en vue de l'installation d'une « Maison Commune », tiers-lieu de vie et d'échanges pour les associations et les habitants, où pourront se dérouler, entre autres, les activités des associations (peinture, théâtre, club des aînés...), des rencontres intergénérationnelles.

Ce tiers lieu sera un lieu d'échange, de savoirs et de partage de connaissances, en plein milieu du bourg, il aura vocation de permettre aux gens de se retrouver. Juxtant une étable que nous avons réhabilitée en halle pour faire des marchés, forums ou petits concerts, notre ambition est de rénover cette construction telle qu'à l'origine :

- Les murs de pierres intérieurs seront enduits à la chaux mélangée à des fibres naturelles.
- Le sol sera refait sur un hérisson de pierres, recouvert de tomettes en terre cuite.
- L'ensemble sera chauffé par un poêle à granulés et bûches, chacun pouvant amener ses bûches lors des réunions.
- L'extérieur sera enduit tel qu'il était autrefois, avec un mélange de chaux et de sable local pour lui redonner son aspect originel mettant en valeur les ouvertures en granit.

Cette rénovation a pour but d'être exemplaire conforme à une construction du 17^{ème} siècle, pour qu'elle traverse à nouveau les âges.

Les habitants sont acteurs de l'utilisation de cette maison commune. Nous avons tenu compte de leurs besoins. Nous allons équiper une salle de réunion de matériel informatique (écrans interactifs) et de mobilier fonctionnel facilement utilisable et permettant de modifier rapidement les espaces et de les mutualiser.

Dans un second temps, nous allons réhabiliter les réseaux et la voirie afin de mettre ce bâtiment en valeur.

➤ **Maître d'ouvrage de l'opération** : Commune de La Bazouge de Chéméré 1 rue du Pont 53170 La Bazouge de Chéméré

➤ **Coût prévisionnel** :

DEPENSES HT	Montant	RECETTES	Montant
Menuiserie ext - Isolation - Menuiseries intérieures	49 500,00 €	Etat DETR/DSIL 2023	38 582,05 €
Chauffage Poêle à Bois	14 000,00 €	Autofinancement	47 155,83 €
Charpente/Couverture du local stockage	9 000,00 €		
Maîtrise œuvre	2 025,00 €		
Etudes fluides, thermique et électricité	4 500,00 €		
Matériel informatique	3 300,00 €		
Mobilier	3 412,88 €		
TOTAL DEPENSES HT	85 737,88 €	TOTAL RECETTES	85 737,88 €

➤ **Catégorie d'opération éligible** :

3) Transition écologique/Environnement – équipements communaux e- intercommunaux : 3^E Réhabilitation et restauration d'un bâtiment communal – Taux = 30 %

➤ **Montant subvention sollicitée au titre de la DETR/DSIL** : 38 582,05 € (45 % du montant HT)

- **Autofinancement de la collectivité : 47 155,83 €**
- **Action déposée au titre de la CRTE 10 % Supplémentaire**
- **Date prévisionnelle de début de travaux : AVRIL 2023**
- **Date prévisionnelle de fin de travaux : FIN 2024**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à présenter un dossier au titre de la DETR/DSIL 2023 pour les dossiers suivants :
 -
 - **Création d'un tiers lieu : la maison commune comme dossier - Priorité 1**
Le montant de subvention sollicité est de 38 582,05 €
- **VALIDE** le plan de financement suivant de l'opération citée :
 -
- **AUTORISE** Madame le Maire, à présenter un dossier de demande d'aide financière auprès de :
 - Le Conseil Départemental
 - Le Conseil Régional
 - L'ADEME

2022-068 / APPROBATION DU DOSSIER DETR/DSIL 2023

Dossier DETR 2023 P2 : **Restauration mur du cimetière et jardin du souvenir** - La Bazouge de Chémeré (53)

➤ **La commune de La Bazouge**

530 habitants, 21 associations, une école, un commerce dynamique, une vie sociale et municipale particulièrement active.

Notre commune s'est concentrée depuis 5 ans sur la rénovation des entrées de bourg, de la restauration scolaire et de la reconfiguration du lit originel de la rivière « La Vaige » qui traverse le village. Notre municipalité affiche un grand respect pour l'environnement, l'éducation et la mémoire des savoirs faire.

Objet de l'opération : Restauration du cimetière et jardin du souvenir

Nous avons supprimé les produits phyto sanitaires avec le souci de préserver la biodiversité et avons mis en place la végétalisation du cimetière avec le souci constant d'un accompagnement pédagogique pour les habitants. Par ailleurs nous avons déplacé le monument aux morts pour lui donner une place centrale au milieu du cimetière. Mise en place d'un projet global d'amélioration de la circulation au sein du cimetière : organisation des allées et des divisions, revêtements de sol, signalétique, mobilier et équipements... : allées enherbées, tombes fleuries à même le sol, espaces libres en prairie... le tout entretenu de façon soignée, pour éviter l'impression d'abandon parfois associée à une végétation abondante

Le cimetière historiquement, se situe à l'entrée du bourg en venant de Bazougers formant une enclave fermée. Il jouxte l'autre partie du bourg côté lotissement du pré vert. Actuellement il n'y a qu'un accès existant. Nous nous posons la question de savoir comment mieux intégrer le cimetière à la commune pour en faire un lieu favorisant les modes de déplacement, réflexion qui permettrait d'ouvrir une voie de circulation douce sécurisée entre le cœur du village et la sortie de bourg côté Saint Denis du Maine : possibilité de traverser le cimetière.

C'est aussi l'occasion de mettre en valeur un patrimoine menacé par le manque d'entretien (mur d'enceinte qui s'écroule à plusieurs endroits), d'aborder le site sous l'angle paysager (au sein du cimetière, mais aussi vers et depuis l'extérieur), de revoir la qualité des murs qui l'entoure.

Comment mieux intégrer le cimetière à la cité, sans perdre son identité ?

Le mur d'enceinte du cimetière fait partie de cette identité et lui donne son cachet ; Il date de 1850/1900 Et il a besoin de manière urgente d'une rénovation. Nous souhaitons le restaurer pour garder au cimetière son cachet d'origine

Parallèlement nous souhaitons faire évoluer le jardin du souvenir avec la mise en place d'un arbre du souvenir création réalisée spécialement pour La Bazouge par un artiste mayennais. Les demandes de crémation se font de plus en plus nombreuses, ce qui nous amène à faire évoluer cet espace dans le respect d'une sépulture digne.

Il y a un enjeu très fort à intégrer cette action dans la stratégie d'urbanisme de la commune et à considérer l'opportunité que cela représente, au-delà des seules activités d'inhumation.

➤ **Maître d'ouvrage de l'opération** : Commune de La Bazouge de Chémeré 1 rue du Pont 53170 La Bazouge de Chémeré

➤ **Coût prévisionnel** :

PLAN FINANCEMENT : devis N° 18574 SEMG VEILLE			
DEPENSES HT		RECETTES	
	Montant		Montant
Travaux maçonnerie	124 466,77 €	Etat DETR/DSIL 2023	57 585,05 €
Sculture Arbre de vie Jardin du Souvenir	3 500,00 €	Autofinancement	70 381,72 €
TOTAL DEPENSES HT	127 966,77 €	TOTAL RECETTES	127 966,77 €

➤ **Catégorie d'opération éligible** :

3G Aménagement, agrandissement ou création de cimetière, columbarium, ossuaires, jardins du souvenir. 20% du montant total

➤ **Montant subvention sollicitée au titre de la DETR/DSIL** : 57 585,05 € (45 % du montant HT)

➤ **Autofinancement de la collectivité** : 70 381,72 €

➤ **Date prévisionnelle de début de travaux** : Mai/Juin 2023

➤ **Date prévisionnelle de fin de travaux** : Mai/Juin 2025

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à présenter un dossier au titre de la DETR/DSIL 2023 pour les dossiers suivants :

- **Restauration Mur du cimetière et jardin du souvenir comme dossier - Priorité 2**

Le montant de subvention sollicité est de 57 585,05 €

- **VALIDE** le plan de financement suivant de l'opération citée :

2022-069 / EFFACEMENT DES RESEAUX BT/RT et EP TRANCHE 3

Objet : Projet d'effacement des réseaux électriques et des infrastructures de communication électronique retenu au titre du **programme Comité de Choix**.

Commune - adresse : BAZOUGE-DE-CHEMERE (LA) - TRANCHE 3 : Centre bourg, rue de la Prudhomerie, rue de l'Etang

Intitulé : Effacement des réseaux BT / RT et EP TRANCHE 3 : Centre bourg, rue de la Prudhomerie, rue de l'Etang

Référence du dossier : EF-12-011-19 et EC-12-001-22

Madame la Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire de **dissimulation urbaine des réseaux électriques, des infrastructures de communication et d'éclairage public** relative au dossier cité en référence.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Ce projet entre dans le cadre du **programme de dissimulation "comité de choix"** et Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Réseaux d'électricité

Pour rappel : Dans le cadre des travaux d'effacement de réseaux en commune rurale,

Le TE53 subventionne 100 000€ht de travaux à 75%. Le reste des travaux est subventionné à 40%.

Pour le dossier EF-12-011-19 - Tranche de travaux jusqu'à 100 000€ HT subventionné à 75%

Estimation HT du coût des travaux	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne	Maitrise d'œuvre	Participation de la Commune
100 000,00 €	75 000,00 €	6 000,00 €	31 000,00 €

Pour le dossier EC-12-001-22 – Montant de travaux au-dessus de 100 000€ HT subventionné à 40%

Estimation HT du coût des travaux	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne	Maitrise d'œuvre	Participation de la Commune
38 000,00 €	15 200,00 €	2 280,00 €	25 080,00 €

La taxe sur la valeur ajoutée sera prise en charge et récupérée par Territoire d'énergie Mayenne.

Travaux de génie civil des infrastructures de communication électronique - Option A

Estimation HT du coût de génie civil télécom	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne	Maitrise d'œuvre	Participation de la Commune
38 000,00 €	7 600,00 €	1 900,00 €	32 300,00 €

Le Maire précise que les travaux de câblage sont gérés et financés intégralement par l'opérateur Orange.

Eclairage public lié à la dissimulation

Estimation HT des travaux EP	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne	Maitrise d'œuvre	Participation de la Commune
45 000,00 €	11 250,00 €	2 250,00 €	36 000,00 €

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront prises en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne.
Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la commune.

Comme pour donner suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50 % des sommes dues sera demandée à la commune au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par TE53.

Il est précisé que faute de transmission de la délibération, les travaux ne pourront pas être engagés.

Pour rappel : le subventionnement des études étant conditionné à la réalisation des travaux, toute étude réalisée pour laquelle la commune renoncerait d'en financer les travaux, ne pourra bénéficier de la subvention et lui sera intégralement facturée.

- **Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**
- **DECIDE** d'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous et selon les conditions précitées :

Réseaux d'électricité, des infrastructures de communication électronique et d'éclairage public

Application du régime général :

A l'issue des travaux, versement en capital, de la participation correspondant aux travaux d'électricité, d'infrastructures de communication électronique et d'éclairage public, d'un montant estimé de :

.....€

Imputation budgétaire en section **dépense de fonctionnement** au compte **6554**

Ou

Application du régime dérogatoire :

Le coût global de l'opération permet l'application des dispositions de l'article 14 de la loi n° 2009-431 du 20 avril 2009

X

A l'issue des travaux, acquittement, en capital, des travaux d'électricité, d'infrastructures de communication électronique et d'éclairage public, sous forme de **Fonds de concours** d'un montant estimé de :

123 596,18 €

Imputation budgétaire en section **dépense d'investissement** au compte **20415**

- D'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

La séance est levée à 21h42